

Association CIES-Section Tunisie

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport Général

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 28/07/2026

Messieurs les dirigeants de l'association
CIES-Section Tunisie

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10/02/26, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « CIES-Section Tunisie » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total de 704.394 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 649.679 DT y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité ;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Régularité des comptes de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Le commissaire aux comptes

A.S.A Audit & Conseil

Amira ARFAOUI

ASA AUDIT & CONSEIL
Av. Mongi Slim - Resd. AZIZ
Appt. A21 - 2045 l'Aouina
M.F : 1890816 / T

ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Exercice clos le 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	B.1	649 679	428 159
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants (*)	B.2	9 984	23 074
Créances et comptes rattachés		3 028	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	B.3	41 703	17 377
Immobilisations incorporelles	B.4	644	-
Total des actifs		704 394	468 610
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers			-
Autres passifs courants	B.5	53 396	57 607
Fournisseurs et comptes rattachés	B.6	5 238	20 257
Provisions (*)		-	-
Apports reportés		236 575	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		295 209	77 864
Dotations		-	
Apports affectés à des immobilisations		41 703	23 263
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		367 482	352 257
Excédent ou déficit de l'exercice (**)		-	15 226
Total des actifs nets	B.7	409 185	390 747
Total des passifs et Actifs nets		704 394	468 610

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

(**) Le principe de cut-off a été respecté et un produit différé a été comptabilisé.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES
Période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		1 304 971	1 446 966
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		70 048	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		24 184	-
Autres gains		-	-
Total des produits	R.1	1 399 203	1 446 966
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R.2	101 626	44 932
Charges de personnel	R.3	347 743	304 709
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		18 296	16 065
Autres charges courantes	R.4	931 538	1 066 035
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		1 399 203	1 431 741
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice (*)		-	15 226

(*) Le principe de cut-off a été respecté et un produit différé a été comptabilisé.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté le 31 Décembre
(Exprimé en dinars)

	<u>2025</u>	<u>2024 (*)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	1 592 578	1 444 087
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	83 356	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<919 718>	<907 920>
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	<199 953>	<180 456>
F7- Autres décaissements des activités courantes	<292 120>	<299 235>
Flux de trésorerie provenant des activités courantes	264 143	56 476
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corp & incorp	<42 623>	<8 566>
F9- Encaissement sur cession des immobilisations incorp & corp	-	-
F10- Décaissement sur acquisition des immobilisations financières	-	-
F11- Encaissement sur cession des immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<42 623>	<8 566>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions	-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16- Décaissement suite aux remboursements des emprunts	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Variation de trésorerie	221 520	47 910
Trésorerie au début de l'exercice	428 159	380 249
Trésorerie à la clôture de l'exercice	649 679	428 159

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

I- PRESENTATION

L'Association « **CIES section Tunisie** » est une association à but non lucratif régie par les lois réglementant les activités d'associations en Tunisie.

L'objectif de l'association est de contribuer à la promotion de l'engagement citoyen pour les dimensions de la citoyenneté mondiale.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association CIES Section Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relatives aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation CIES Section Tunisie sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été Apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45***Les liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux Activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2025 de 649.679 DT contre 428.159 DT au 31 décembre 2024 et se rapporte aux avoirs en banque et caisse à la date de clôture.

B.2. Autres actifs courants

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2025 de 9.984 DT contre 23.074 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	8 553	8 234
Créance OFFI	-	11 440
Etat, impôt et taxes	1 431	
Autres actifs courants	4 092	7 492
Provision pour dépréciation	<4 092>	<4 092>
Total	9 984	23 074

B.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent une valeur nette de 41.703 DT au 31 décembre 2025 contre 17.377 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Equipeement de bureau	14 672	14 672
Mobilier de bureau	14 299	14 299
Matériel Informatique	79 634	54 345
Installations générales agencements	406	406
Equipements divers	24 920	7 586
Total immobilisations brutes	133 931	91 309
Amortissement des immobilisations	<92 228>	<73 932>
Total immobilisations nettes	41 703	17 377

B.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nets présentent un solde nul au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Logiciel	1 012	1 012
Plateforme	1 500	1 500
Total immobilisations brutes	2 512	2 512
Amortissement des immobilisations	<2 512>	<2 512>
Total immobilisations nettes	-	-

B .5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent une valeur de 53.396 DT au 31 décembre 2025 contre 57.607 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Personnels rémunérations dues	895	275
Impôts et taxes	18 205	13 334
Sécurité sociale	24 901	17 771
Cies Italie	1 350	1 350
Charge à payer	8 045	24 877
Total autres passifs courants	53 396	57 607

B .6. Fournisseurs et comptes rattachés

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés totalise 5.238 DT au 31 décembre 2025 contre 20. 257 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Société SMSC	5 238	-
BLACK OCEAN STUDIO	-	6 593
CMG	-	6 141
STEG	-	276
Work Zone	-	1 144
Divers Fournisseurs	-	6 103
Total	5 238	20 257

B .7. Actif net

L'actif net totalise 409.185 DT au 31 décembre 2025 contre 390.747 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Apports affectés à des immobilisations	41 703	23 263
Excédent ou déficit reportés	367 482	352 257
Excédent ou déficit de l'exercice	-	15 226
Total	409 185	390 747

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Revenus**

Les revenus s'élèvent à 1.399.203 DT au terme de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Legs, don et autres apports Sur Ma Route	147 579	293 761
Legs, don et autres apports RVA	104 794	-
Legs, don et autres INNOVATECH	256 671	-
Legs, don et autres apports JRS	887 472	843 266
Legs, don et autres apports PRISMI	65 507	246 518
Legs, don et autres apports BTOB	87 934	-
Legs, don et autres apports OFFII	-	18 579
Legs, don et autres apports SSI	-	26 465
Etudes et prestations de services	-	12 856
Produits différés	<236 575>	
Autres produits	85 820	5 520
Total	1 399 203	1 446 966

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 101.626 DT au terme de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Fournitures de bureau	18 106	3031
Carburant	21 407	12 488
Électricité/Eau	757	1120
Produits de nettoyage	913	1839
Achats Etudes/prestations services	60 442	26 454
Total	101 626	44 932

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 347.743 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	296 027	260 838
Charges sociales	51 716	43 869
Total	347.743	304 709

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 931.538 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Location	49 669	49 058
Location voiture	87 659	59 488
Entretien et réparation	1 526	702
Assurance	16 155	17 871
Rémunération d'intermédiaire et Hon	117 805	133 631
Publicité, publications,	57 749	44 418
Dons accordés	503 306	662 186
Réception	59 159	12 039
Voyage et déplacement	22 031	67 379
Frais postaux et de télécommunication	8 395	8 753
Services bancaires et assimilés	3 698	1 597
Impôts et taxes	3 254	6 607
Autre Charges courantes	1 131	2 305
Total	931 538	1 066 034